

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Anne-Marie BARRERE à André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE à André PAILLAS
Marie ECHEPARE à Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU à Louis REY
Véronique PEBEYRE à Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO à Robert BAREILLE
Fabien REICHERT à Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS à Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE
Laurence BORAU suppléante de Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH suppléante de Yves TOURAINE
Stéphanie REDAL suppléante de Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 45

SPANC : NOUVELLES CONVENTIONS **AVEC LES COMMUNES DE LA VALLEE DE JOSBAIG**

M. BEDECARRAX précise que la CCPO avait conclu des conventions avec les communes de la vallée de Josbaig pour l'intervention du SPANC dans le cadre du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

Par délibération du 30 juin 2009, la CCPO a décidé de réviser le montant de la redevance correspondante à partir de l'année 2010 pour les usagers de notre territoire.

Aussi, il est proposé d'appliquer un nouveau tarif également pour les installations situées sur les communes de Orin, Aren, Saint Goin, Géronce, Geüs, Préchacq Josbaig.

La redevance initiale de 35.00 € par an et par installation serait ainsi ramené à 30.00 € par an et par installation.

Des nouvelles conventions seront signées avec les communes.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **FIXE** le montant de la redevance pour les interventions du SPANC dans le cadre du contrôle périodique de bon fonctionnement dans les communes de la vallée de Josbaig à 30.00 € par an et par installation
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes concernées

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY